

Le 19 novembre 2018

Bulletin n° 062

POSTES CANADA REJETTE NOS OFFRES ET DEMANDE UNE TRÊVE

Le lundi 19 novembre, Postes Canada a répondu aux offres globales que le STTP lui a présentées le 17 novembre. Voici sa réponse : « *Après en avoir fait l'étude, nous devons vous informer que celles-ci ne peuvent malheureusement former la base de règlements potentiels.* »

Nous voulons des conventions collectives négociées

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) demande à Postes Canada de retourner à la table de négociation pour y conclure un règlement dès maintenant.

Nous tenons à vous rappeler que le Syndicat s'est toujours battu pour préserver son droit fondamental de négocier collectivement les conditions de travail de ses membres, une composante essentielle de la liberté d'association protégée par la *Charte canadienne des droits de la personne*. Il a été reconnu que ce droit fondamental inclut celui de faire la grève.

Nous croyons que nos propositions peuvent servir de base à des conventions collectives. À cette fin, nous avons demandé à la ministre du Travail de nommer une médiatrice ou un médiateur afin d'aider les parties à négocier des conventions collectives.

Une trêve?

Ce matin, Postes Canada a proposé une « trêve » qui s'appliquerait immédiatement et durerait jusqu'au 31 janvier.

Notre intention n'est pas de nuire à la population, mais Postes Canada demande à nos membres de retourner au travail à la période la plus achalandée et la plus stressante de l'année, et ce, dans les mêmes conditions qui donnent lieu au taux d'accidents du travail le plus élevé du secteur fédéral. Sa proposition demande aussi aux femmes de continuer à travailler gratuitement. Comment pourrions-nous l'accepter?

Le comité de négociation du STTP a proposé des solutions concrètes aux principaux problèmes que sont le taux astronomique d'accidents du travail, les inégalités hommes-femmes, la surcharge de travail et la précarité d'emploi : des solutions que Postes Canada rejette.

Activités de grève

Nos activités de grève vont se poursuivre tant que nous n'aurons pas obtenu les conventions collectives que nous méritons. Le droit de grève est un droit fondamental auquel nous ne renoncerons pas. Postes Canada peut régler le conflit et mettre fin aux activités de grève en se présentant à la table de négociation avec des solutions réelles à nos préoccupations.

Ensemble, nous allons poursuivre la lutte!

Solidarité,



Nancy Beauchamp
Négociatrice en chef, unité des FFRS



Sylvain Lapointe
Négociateur en chef, unité urbaine